

Les croix et calvaires de Montours



Une randonnée proposée par Le randonneur breton

Spécialité bretonne : ce circuit est jalonné de plusieurs calvaires et croix en granit. Il procure, en plus, de magnifiques vues sur le Coglais, mais surtout, offre par temps clair, un belvédère exceptionnel, vers le Nord, jusqu'à la Baie du Mont-Saint-Michel et vers l'Ouest sur les collines de l'arrière-pays fougereais.

Durée	2h 35	Difficulté	Facile
Distance	8,72 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	40 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	41 m	Commune	Montours (35460)
Point haut	170 m		
Point bas	131 m		



Trace n° 984789

Description

Pour rejoindre le lieu de départ, dans [Montours](#) et venant de [Saint-Germain-en-Coglès](#), après un virage à droite, prendre à droite la Rue du Sacré-cœur, juste avant l'église. Laisser sur la droite la rue qui passe devant le cimetière et prendre la première rue à gauche. Le parking du Clos Breton s'étend entre l'école et la salle polyvalente.

Balisateur Jaune du PR® "Circuit de Terre Rouge"

(D/A) Quitter le parking par la rue qui monte et prendre à gauche pour longer la cour de récréation de l'école.

Continuer sur la droite et descendre l'escalier naturel. Continuer vers le Nord sur ce sentier.

Le sentier aboutit sur la Route du Haut Chemin. La suivre sur la gauche.

(1) Continuer tout droit jusqu'au carrefour, avec un calvaire à main gauche. Prendre la route à droite et rejoindre la départementale D103. La suivre par la gauche sur soixante mètres et tourner à droite vers le Clos Janvier.

(2) Dans le virage à droite, continuer tout droit dans le sentier et le suivre jusqu'à une route.

Tourner à droite et poursuivre tout droit en traversant la Rousserie Davy.

(3) Quand la route fait un large virage à gauche, s'engager dans un chemin à droite. Poursuivre sur ce chemin lorsqu'il fait un coude à gauche.

Traverser une route et continuer en face.

(4) Avant les premières maisons de la Boulaie, virer à droite et parvenir à la D15.

Traversée dangereuse car les véhicules roulent vite - bretelle d'accès à l'Autoroute A84.

Continuer en face vers le Nord jusqu'à Monpson.

(5) Emprunter le chemin goudronné à droite et poursuivre vers l'Est. Laisser le Grand Clos à main gauche et atteindre la Valnais. Au bout de la route tourner à gauche.

(6) Prendre à droite le sentier et le suivre d'abord, jusqu'au Petit Valnel puis, jusqu'à le Pendant.

(7) Suivre la route par la droite, traverser le Grand Valnel. Traverser, à nouveau, la D15, **avec beaucoup de prudence** et continuer en face. Le sentier conduit au carrefour de la boucle.

(1) Virer à gauche et 100m plus loin, prendre le sentier à droite pour, par le sentier emprunter à l'aller, rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

(6) Hors circuit : en continuant sur 200m par la route, atteindre la petite chapelle de Valaine.

À voir

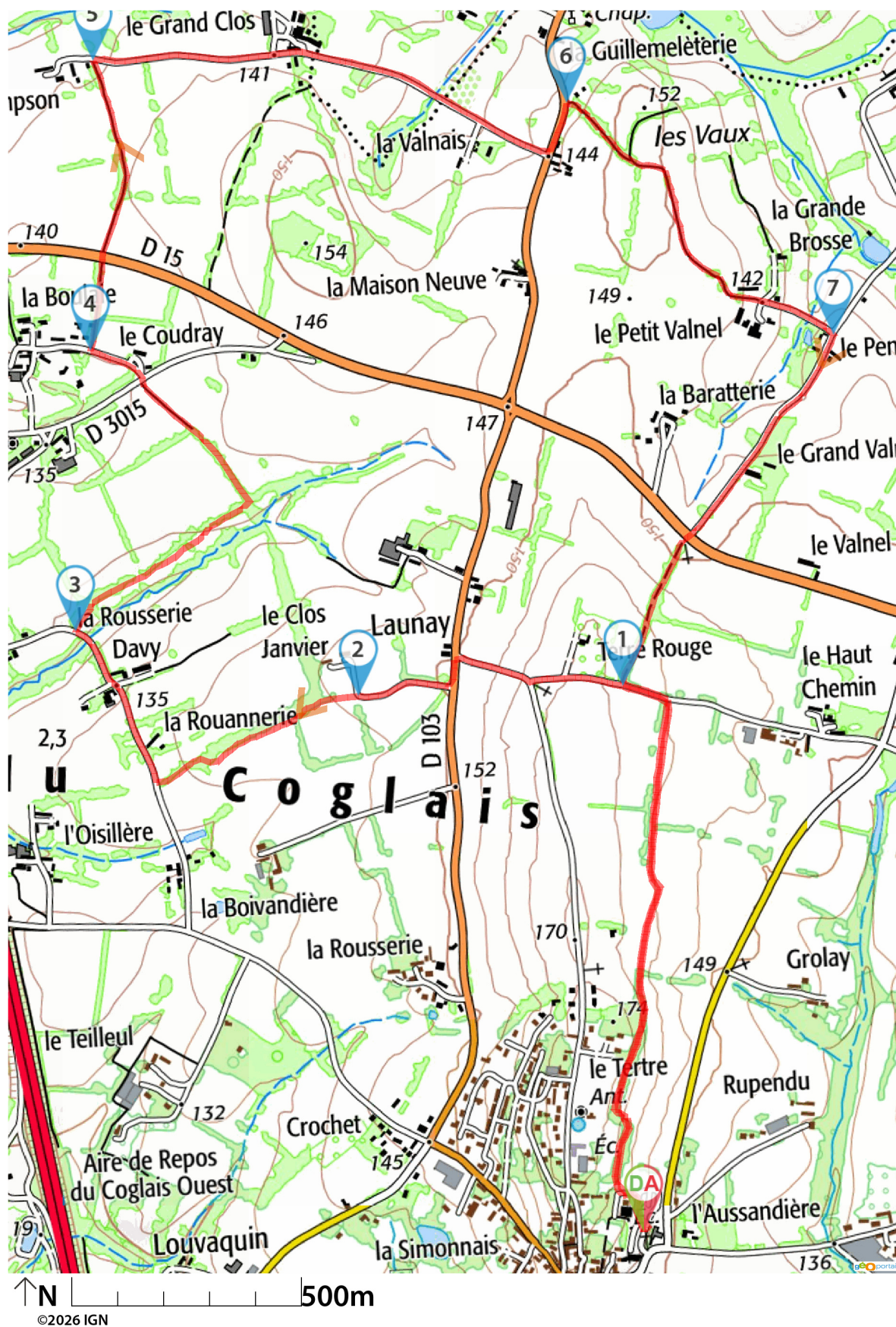
S'il est vrai, qu'étant sur une terre granitique et très propice aux légendes, ces "croix bouëssées" ont perdues leur enclos de buis, les croix placées à des carrefours auraient une explication païenne : lieu de ralliement, la nuit, des "dansous" ou revenants, ils arrêtaient les passants tardifs pour une danse endiablée qui les épuisaient et ne leur permettaient de reprendre des forces qu'au lever du jour.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-croix-et-calvaires-de-montours/>

Points de passage

- D/A Parking de la salle du Clos Breton**
N 48.443284° / O 1.306713° - alt. 154 m - km 0
- 1 À l'aller = tout droit - Au retour = à gauche**
N 48.453941° / O 1.307319° - alt. 162 m - km 1.33
- 2 Dans virage à droite - tout droit**
N 48.453744° / O 1.315132° - alt. 145 m - km 1.97
- 3 Dans large courbe à gauche, sentier à droite**
N 48.455013° / O 1.323463° - alt. 132 m - km 2.85
- 4 Chemin à droite**
N 48.460501° / O 1.323032° - alt. 136 m - km 3.83
- 5 Monpson**
N 48.466183° / O 1.322951° - alt. 135 m - km 4.48
- 6 Sentier à droite**
N 48.465351° / O 1.308982° - alt. 140 m - km 5.64
- 7 Le Pendant**
N 48.460815° / O 1.301118° - alt. 141 m - km 6.48
- D/A Parking de la salle du Clos Breton**
N 48.443277° / O 1.306719° - alt. 154 m - km 8.72

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

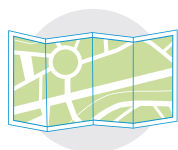
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



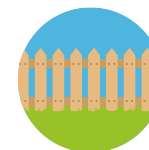
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



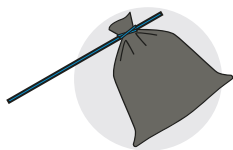
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.